

REÇU LE 15 JUIN 2023

Question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, Député ECOLO, à M. Rudi Vervoort, membre du Collège de la COCOF, chargé de la Politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

Concerne: L'accessibilité des lieux culturels aux personnes en situation de handicap

Monsieur le ministre,

De nombreux lieux culturels bruxellois sont inadaptés aux personnes en situation de handicap. Tous les bâtiments n'offrent pas un accès aisé à toutes leurs salles, le personnel est parfois mal informé et les visites guidées ne sont pas toujours adaptées. Les artistes en situation de handicap également, ne bénéficient pas d'un accès adapté. Le droit à la culture est pourtant l'un des droits fondamentaux de l'être humain, et son accès doit être garanti et facilité pour nos concitoyens. Le Plan Culturel pour Bruxelles, lancé en 2013 par la COCOF, proposait une vision à long terme des politiques culturelles bruxelloises. Au sein de celui-ci, un des objectifs fixés par le gouvernement francophone bruxellois était de réduire les obstacles matériels de l'accès à la culture. Parmi ceux-ci, le fait de concevoir une architecture des lieux culturels qui soit la plus accessible à tous. Le Plan proposait concrètement de *“systématiser l'accès aux personnes à mobilité réduite dans les projets de rénovation et les nouvelles infrastructures culturelles soutenues par la COCOF”*. Il préconisait également de *“soutenir l'accès à la culture pour les personnes aveugles et malvoyantes via un système d'audio-description ou, pour les personnes sourdes et malentendantes, via l'installation de boucles à induction et la traduction gestuelle.”*

Je vous ai interrogé sur le sujet à plusieurs reprises. En mai 2021, vous nous avez informé qu'un groupe de travail transversal “handistreaming” composé de représentants du Conseil consultatif de la personnes handicapées, des représentants des services de la COCOF et de votre cabinet a été mis en place, avec pour objectif de réaliser un état des lieux des mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap au sein des secteurs subventionnés par la COCOF. En janvier 2022, vous nous indiquiez qu' un *“groupe de coordination avait également été mis en place, composé d'experts du Conseil consultatif de la personne handicapée de la COCOF ainsi que d'Unia et de membres de chaque cabinet ministériel du Collège, au sein duquel il y a eu de manière transversale plusieurs réflexions qui ont donné lieu à des subsides d'activités spécifiques liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap.”*

Un élément important est que le groupe de travail handistreaming a mis en place un questionnaire, en collaboration avec le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise, visant à collecter diverses données auprès des opérateurs subventionnés par la COCOF. Les questions

portent notamment sur l'accessibilité des projets aux personnes handicapées, l'accueil du public à besoins spécifiques et les mesures concrètes mises en place par les associations. À terme, il était prévu qu'il figure dans le formulaire de demande de subvention de la COCOF pour pouvoir réaliser des statistiques fiables concernant le recensement des lieux culturels subventionnés accessibles, par exemple ceux qui disposent de systèmes d'audiodescription ou de boucles à induction. Depuis le 1er janvier 2021, les demandes de subventions sont introduites via le système informatique Irisbox. Selon vos dires, à terme Irisbox devrait être *“un outil permettant de mieux cerner les pratiques des associations subventionnées en matière d'inclusion des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'accueil, les publics touchés et l'accessibilité des lieux culturels pour les personnes en situation de handicap. (...) les réponses pourront être utilisées pour répertorier les lieux culturels favorisant l'inclusion de toutes et tous.”*

Cet état des lieux est essentiel, car il permettra de définir un cadre pour la recherche de réponses appropriées afin d'améliorer l'accessibilité des lieux culturels aux personnes en situation de handicap.

Mes questions sont les suivantes:

- Quelles sont les conclusions tirées de l'analyse des données collectées au moyen du questionnaire élaboré en collaboration avec le Cirb?
- Dispose-t-on à présent d'une vue d'ensemble des lieux culturels qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap? Notamment des lieux au sein desquels des systèmes d'audio-description pour personnes aveugles et des boucles à induction et traduction gestuelle pour personnes sourdes et malentendantes ont été mis en place?
- Quels sont les obstacles encore présents à l'accessibilité?
- Quelles sont les conclusions des réflexions du groupe de coordination concernant les subventions à octroyer afin de permettre une meilleure accessibilité des lieux culturels?
- Qu'est ce qui est mis en place afin de faciliter l'inclusion des artistes en situation de handicap?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin
Député ECOLO

